BISCUITS GARDEIL SA

Société anonyme au capital de 732.045 € Siège social : ZA du Pré de la Dame Jeanne, Route de Survilliers 60128 PLAILLY 026 620 013 R.C.S. COMPIEGNE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

- 1. Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier annuel
- 2. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- **3.** Rapport de gestion du Conseil d'administration
- **4.** Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- 5. Tableau des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour l'exercice 2011

1. Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier annuel

Attestation du rapport financier annuel 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Biscuits GARDEIL S.A., et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société Biscuits GARDEIL S.A. ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le 26 mars 2012

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A. VITALONI

DOCUMENTS DE SYNTHESE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

SA BISCUITS GARDEIL

ZA du Pré de la Dame Jeanne route de Survilliers

60128 - PLAILLY

SA BISCUITS GARDEIL

SOMMAIRE

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

BILAN ACTIF Page 03

BILAN PASSIF Page 04

COMPTE DE RESULTAT Pages 05 à 06

ANNEXE Pages 07 à 29

BISCUITS GARDEIL Page 2

BILAN ACTIF

		31/12/2011		31/12/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	90 066,87	90 066,87		
Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	132 630,65 74 812,65	132 630,65	74 812,65	
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels	350 462,63 2 307 858,05 9 209 932,15	244 504,20 2 247 849,60 9 131 405,55	105 958,43 60 008,45 78 526,60	105 958,43 68 124,04 80 744,27
Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	567 913,56	565 448,27	2 465,29	0,01
Immobilisations financières (2) Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	10.050.17	12.050.17		75 (14.71
Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	12 958,17 14 740 707,40	12 958,17	14 740 707,40	75 614,71 13 544 513,84
	27 487 342,13	12 424 863,31	15 062 478,82	13 874 955,30
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises	255 000,00		255 000,00	213 413,69
Avances et acomptes versés sur commandes	32 616,50		32 616,50	142 976,12
Créances (3) Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	413 710,33 317 231,95		413 710,33 317 231,95	463 413,85 372 963,07
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie	131 997,22	80 347,82	51 649,40	50 527,40
Disponibilités	68 960,11		68 960,11	36 386,33
Charges constatées d'avance (3)	1.010.517.11	00.247.02	1 120 1 (0 20	1.000 (00.4)
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des emprunts Ecarts de conversion Actif	1 219 516,11	80 347,82	1 139 168,29	1 279 680,46
TOTAL GENERAL	28 706 858,24	12 505 211,13	16 201 647,11	15 154 635,76
 (1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut) 				70 682,00

BILAN PASSIF

		31/12/2011	31/12/2010
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé :	732 045,00)	732 045,00	732 045,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	752 0.15,000)	752 0.0,00	752 0 .5,00
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		199 787,67	199 787,67
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées - Autres réserves		9 070 707 01	9 070 707 01
- Autres reserves Report à nouveau		8 079 797,91 767 369,24	8 079 797,91 704 332,67
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		100 113,67	63 036,57
Subventions d'investissement		100 113,07	03 030,37
Provisions réglementées			
		9 879 113,49	9 778 999,82
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
Avances conditionnees Autres fonds propres			
runes folius propres			
PROVISIONS			
Provisions pour risques		62 122 00	60,006,00
Provisions pour charges		62 133,00	60 906,00
		62 133,00	60 906,00
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		1 382,09	1 093,00
Emprunts et dettes financières (3)		4 949 007,35	3 579 546,54
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		990 041 52	1 160 000 00
Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		880 041,52 429 969,66	1 168 898,98 384 821,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		429 909,00	304 021,43
Autres dettes			180 369,99
Instruments de trésorerie			200 200 ,20
Produits constatés d'avance (1)			
		6 260 400,62	5 314 729,94
Ecarts de conversion Passif			
	TOTAL GENERAL	16 201 647,11	15 154 635,76
(1) Dont à plus d'un an (a)		4 949 007,35	3 579 546,54
(1) Dont à moins d'un an (a)		1 311 393,27	1 735 183,40
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs d	e banque	1 382,09	1 093,00
(3) Dont emprunts participatifs			

⁽a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2011		31/12/2010
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	2 256 133,70	602 682,16	2 858 815,86	3 005 555,70
Production vendue (services)	160 019,68		160 019,68	179 841,46
Chiffre d'affaires net	2 416 153,38	602 682,16	3 018 835,54	3 185 397,16
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			53 586,31	54 025,00
Autres produits			33 360,31	1 100,56
ruites produits			3 072 421,85	3 240 522,72
Charges d'exploitation (2)			3 072 421,03	3 240 322,12
Achats de marchandises			13 166,00	9 267,90
Variation de stocks			13 100,00	, 201,,50
Achat de matières premières et autres approvisionnements			1 602 345,54	1 491 057,60
Variation de stocks			12 000,00	- 400,00
Autres achats et charges externes (a)			806 343,26	834 921,59
Impôts, taxes et versements assimilés			101 282,01	137 649,13
Salaires et traitements			607 226,29	585 782,20
Charges sociales			313 320,46	250 819,91
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : - Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 277,47	40 528,34
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			21 211,41	40 326,34
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 227,00	60 906,00
Autres charges			4 560,76	7 753,48
			3 488 748,79	3 418 286,15
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 416 326,94	- 177 763,43
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en con				
Bénéfice attribué ou perte transférée	IIIIIUII			
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1		405 829,58	341 945,97
Autres intérêts et produits assimilés (3)			403 829,38	341 343,97
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			1 833,61	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			407 663,19	341 945,97
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				4 376,81
Intérêts et charges assimilées (4)			94 497,96	70 390,56
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			94 497,96	74 767,37
RESULTAT FINANCIER			313 165,23	267 178,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			100 161 71	
			- 103 161,71	89 415,17

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	105 758,09	1 316,22
Sur opérations en capital	146 321,29	
Reprises sur dépréciations, provisions et tranferts de charges		8 461,24
	252 079,38	9 777,46
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		964,43
Sur opérations en capital		,
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
		964,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	252 079,38	8 813,03
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	48 804,00	35 191,63
Total des produits	3 732 164,42	3 592 246,15
Total des charges	3 632 050,75	3 529 209,58
BENEFICE OU PERTE	100 113,67	63 036,57
(a) Y compris:		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	396 589,58	335 345,97
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	94 497,96	70 390,56

ANNEXE

ANNEXE

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

Au bilan avant répartition de l'exercice close au 31 Décembre 2011, dont le total est de 16.201.647 €et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total est de 3.732.164 € et dégageant un bénéfice de 100.114 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante de comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Règles et méthodes comptables	X		
Faits caractéristiques	X		
Immobilisations - Amortissements - Plus et moins values (simplifié)		X	
Immobilisations	X		
Amortissements	X		
provisions et dépréciations (simplifié)		X	
Provisions et dépréciations inscrites au bilan	X		
Provisions et dépréciations inscrites au bilan (CNC 2000-06)		X	
Etat des créances et dettes (simplifié)		X	
Etat des échéances, créances et dettes	X		
Variation détaillée des stocks et en-cours		X	
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X		
Variation de la provision spéciale de réévaluation		X	
Variation de la réserve de réévaluation		X	
Frais d'établissement		X	
Frais de recherche appliquée et de développement		X	
Amortissements des frais de recherche et de développement		X	
Fonds commercial	X		
Intérêts immobilisés		X	
Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
Différences d'évaluation sur éléments fongibles		X	
Avances aux dirigeants		X	
Produits à recevoir		X	
Détail des produits à recevoir	X		
Détail des écritures des produits à recevoir		X	
Charges à payer		X	
Détail des charges à payer	X		
Détail des écritures des charges à payer		X	
Produits et charges constatés d'avance		X	
Détail des produits constatés d'avance		X	
Détail des écritures des produits constatés d'avance		X	
Détail des charges constatées d'avance		X	
Détail des écritures des charges constatées d'avance		X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		X	

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices		X	
Détail des charges exceptionnelles	X		
Détail des produits exceptionnels	X		
Composition du capital social	X		
Parts bénéficiaires		X	
Obligations convertibles		X	
Ventilation du chiffre d'affaires net	X		
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X		
Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère		X	
Crédit-bail		X	
Engagements financiers	X		
Dettes garanties par des sûretés réelles		X	
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X	
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	X		
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt 2		X	
Rémunération globale et par catégorie des dirigeants	X		
Effectif moyen	X		
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	X		
Liste des filiales et des participations	X		
Liste des filiales et des participations PCG 99		X	
Liste des filiales et des participations PCG 99 - A4		X	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		X	
Produits et charges exceptionnels		X	
Transferts de charges		X	
Détail des écritures de transferts de charges		X	
Liste par nature des frais accessoires d'achats		X	
Tableau des résultats des cinq derniers exercices		X	
Produits et charges sur exercices antérieurs		X	
Participation des salariés		X	
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		X	
Tableaux du portefeuille de TIAP		X	
Détail des emprunts		X	
Détail des crédit-bails		X	
Entreprises liées		X	

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Variation des capitaux propres	X		
Durées d'amortissement des immobilisations		X	

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

GENERALITES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

- continuité de l'exploitation,

Le groupe a donné d'une part, la garantie à la société Biscuits Gardeil du règlement du solde de ses créances groupe et d'autre part, la garantie de l'appurement de la situation nette des sociétés du groupe avec lesquelles la société dispose d'en-cours d'actifs (cf engagements hors bilan).

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société Biscuits Gardeil ne présente pas ses comptes selon les normes IFRS car elle n'établie pas de comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations mais net des escomptes de règlements) ou à leur coût de production.

Elles sont composées de :

- Logiciels totalement amortis,
- Marques déposées dépréciées à 100%,
- Fonds de commerce déprécié à 100%.

Immobilisations corporelles

Conformément aux règlements CRC N° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, la société a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiquées.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations mais net des escomptes de règlements) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation du bien.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

Constructions
 Agencements
 Install. techniques, mat. et outillage
 de 15 à 40 ans de 8 à 10 ans de 4 à 8 ans

Immobilisation en cours

Les immobilisations en cours de l'exercice 2011 regroupent des dépenses de prestataires externes liées au programme d'investissement. Pendant la phase de développement, ces dépenses sont enregistrées au compte d'immobilisations en cours. Elles seront transférées en compte d'immobilisation à amortir à la date de mise en service de l'investissement-

Autres titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires d'achat.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

La société a constaté un produit financier de 9.240 € au titre de l'exercice 2011et procédé à la cession de l'ensemble des titres.

<u>Prêt</u>

Prêt avec Unichips international BV:

Un avenant à la convention de prêt du 17 Octobre 2002 avec Unichips International BV a été signé au 31 Décembre 2005 par lequel les parties ont convenu de proroger la durée du contrat de prêt initial jusqu' au 31 Décembre 2007.

Un second avenant signé le 12 Octobre 2006, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, a modifié le taux d'intérêt appliqué.

Une convention signée le 20 décembre 2007 remplace et se substitue à la convention conclue entre les parties le 17 octobre 2002 et ayant fait l'objet d'avenants le 31 décembre 2005 et 12 octobre 2006.

Les parties ont convenue d'un commun accord en date 19 décembre 2007 que l'échèance de remboursement de la somme due aux termes de cette convention soit fixée au 31 décembre 2010. Signature d'un avenant le 8 septembre 2010 entre les parties, qui ont convenues d'un commun acord de reporter l'échéance de remboursement de la somme due aux termes de cette convention au 31 décembre 2013. Les parties ont convenu d'un commun accord que la somme portera intérét au taux euribor à 12 mois, + 1%. Les intérets seront versés le 31 décembre 2013 lors du règlement de la somme principal.

Pour l'exercice 2011,

Un taux d'intérêt de 2,937% a été décompté sur le prêt.

Ce prêt a généré un intérêt de 282.150 €

Stocks

Les stocks sont évalués selon les modalités suivantes:

- Matières premières et emballages : coût d'acquisition, selon la méthode du premier entré, premier sorti, mais net des rabais, remises, escomptes de règlement.
- Produits finis : coût de production. Les charges fixes sont prises en compte sur la base de la capacité normale de production.

Ces éléments sont dépréciés par voie de provision, afin de tenir compte de la valeur écononomique à la date d'inventaire, prise en compte de la péremption et de l'obsolescence.

Créances et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur actuelle. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable et le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues auxquelles elles pourraient donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Elles correspondent à des actions propres détenues par la société. Elles sont inscrites au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Cette valeur a été comparée avec la valeur actuelle au 31/12/2011, calculée sur la base du cours à cette même date.

Le montant de la provision pour dépréciation VMP s'établit a 80 347 €

Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de présentation des comptes sociaux en normes Françaises, la Société a comptabilisé dans ses comptes l'engagement retraite qui lui incombe à la clôture des comptes de l'exercice 2011, conformément à la méthode préférentielle.

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

La provision au titre de ces engagements de retraites a été déterminée au 31 décembre 2011 en tenant compte des hypothèses d'évaluations suivantes :

- Hypothèses démographiques avec pour les individus n'ayant pas d'âge de départ renseigné au niveau individuel, la prise en compte d'un âge de départ catégoriel,
- Pas de taux d'inflation.
- Taux de rendement d'actualisation à 3,00%

L'engagement de retraites ainsi provisionné au titre de l'exercice 2011 s'élève à 62.133 Euros.

Autres prets at autres dette

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008. Des conventions de prêts ont été signés entre les sociétés filiales directement ou indirectement de la société anonyme de droit Italien Unichips Finanziaria Spa. Les sociétés contractantes ont décidé de considérer que tous les mouvements financiers et commerciaux non réglés dans les 60 jours, feraient l'object d'une qualification de << prêt >> et l'objet d'une rémuneration en conséquence.

Entreprise liée

L'entreprise Gardeil n'a pas réalisé de transactions significatives avec les parties liées à des conditions anormales de marché (IAS24) sur l'esercice 2011.

Changement de méthodes

Néant

Information complémentaire pour l'image fidèle

Néant

Nouvelles régulations économiques

Les comptes annuels du 31 décembre 2011 ont êté arrêtés en ne tenant pas compte des dispositions préconisées par la nouvelle loi de régulation économique.

Il a été considéré que la règle spécifique de rattachement au résultat permet de prendre en compte la pratique économique, dont il ressort que le recouvrement effectif des pénalités est cantonné à des situations limitées.

Coût de démantèlement et de dépollution (CRC 2004-06 et 2000-06)

Aucun coût de démantèlement et de dépollution n'a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

Droit Individuel à la Formation

L'évaluation du montant des heures de DROIT INDIVIDUEL A FORMATION acquises par les salariés est de 2094 heures.

Un contingent d'heure limité a été utilisée sur le DIF en 2011.

Faits caractéristiques

La société a engagé une réclamation contentieuse en matière de Taxe Professionnelle en décembre 2009 suite à la réception d'un avis d'imposition complémentaire d'un montant de 75.773 €au titre de l'exercice 2006. La société est en attente de la requete devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

La société a enregistré dans les comptes de l'exercice 2011 un produit exceptionnel de 100.000,00 €suite à la signature d'un accord transactionnel avec une enseigne de la grande distribution.

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute	Augmei	ntations
		début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	222 697,52		74 812,65
Immobilisations corporelles				
Terrains		350 462,63		
Constructions sur sol propre		1 987 315,20		
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		320 542,85		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 193 465,26		16 466,89
Installations générales, agencements et aménagements divers		130 099,48		
Matériel de transport		94 652,11		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		340 219,37		2 942,60
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	12 416 756,90		19 409,49
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		88 572,88		
Prêts et autres immobilisations financières		13 545 225,45		1 195 481,95
	Total IV	13 633 798,33		1 195 481,95
TOTAL GENERAL (I + II +	III + IV)	26 273 252,75		1 289 704,09

Cadre B	Dimir	nutions	Valeur brute	Réévaluations
	Par virement	Par cession	fin d'exercice	Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			297 510,17	
Immobilisations corporelles				
Terrains			350 462,63	
Constructions sur sol propre			1 987 315,20	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			320 542,85	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			9 209 932,15	
Installations générales, agencements et aménagements divers			130 099,48	
Matériel de transport			94 652,11	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			343 161,97	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			12 436 166,39	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		75 614,71	12 958,17	
Prêts et autres immobilisations financières			14 740 707,40	
Total IV		75 614,71	14 753 665,57	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		75 614,71	27 487 342,13	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERC	ICE			
IMMOBILISATIONS	Valeur en	Augment.	Diminutions	Valeur en
AMORTISSABLES	début d'ex.	Dotations	Sorties / Rep.	fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	90 067			90 067
Immobilisations corporelles				
Terrains	244 504			244 504
Constructions sur sol propre	1 987 315			1 987 315
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	252 419	8 116		260 534
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 112 721	18 685		9 131 406
Installations générales, agencements et aménagements divers	130 099			130 099
Matériel de transport	94 652			94 652
Matériel de bureau et informatique, mobilier	340 219	477		340 697
Emballages récupérables et divers				
Total III	12 161 930	27 277		12 189 208
TOTAL GENERAL (I + II + III)	12 251 997	27 277		12 279 274

Immobilisations		DOTATIONS			REPRISES		Mouvements
amortissables	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse -ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse -ment fiscal exceptionnel	nets amort. à fin d'exercice
Immo. incorporelles							
Frais d'établissem. Aut. immo. incorp. Total I Total II							
Immo. corporelles							
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gén., agenc. amén. const. Inst. techn., mat. outil. indus. Inst. gén., agenc., amén. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES	Montant net	Augmen	Dotations ex. aux amort.	Montant net
CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	début d'ex.	-tations		en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au	Augmentations:	Diminutions:	Montant à la
	<mark>début de l'exercice</mark>	Dotations exercice	Reprises exercice	fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	60 906,00	1 227,00		62 133,00
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	60 906,00	1 227,00		62 133,00
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	132 630,65			132 630,65
Sur immobilisations corporelles	102 000,00			102 000,00
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	12 958,17			12 958,17
Sur autres immobilisations financières	711,61		711,61	,
Sur stocks et en-cours	53 586,31		53 586,31	
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	81 469,82		1 122,00	80 347,82
Total III	281 356,56		55 419,92	225 936,64
TOTAL GENERAL (I + II + III)	342 262,56	1 227,00	55 419,92	288 069,64
- d'exploitation		1 227,00	53 586,31	
Dont dotations et reprises : - financières		,,,,,	1 833,61	
- exceptionnelles				
·			1	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exerc	ice (Art. 39-1-5 du C	GI)		

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	14 740 707,40		14 740 707,40
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	413 710,33	413 710,33	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	100,00	100,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	3 948,37	3 948,37	
Taxe sur la valeur ajoutée	242 501,58	242 501,58	
Autres impôts taxes et versements assimilés	70 682,00	70 682,00	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
To	tal 15 471 649,68	730 942,28	14 740 707,40
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	1 195 482,40		
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	,		
(2) Prêts et avances consenties aux associés			

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts oblig	gataires convertibles (1)				
	ts obligataires (1)				
Emprunts et de	ttes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an max	imum à l'origine	1 382,09	1 382,09		
- à plus d'un a	n à l'origine				
Emprunts et de	ttes financières diverses (1) (2)	4 949 007,35		4 949 007,35	
Fournisseurs et	comptes rattachés	880 041,52	880 041,52		
	omptes rattachés	144 157,59	144 157,59		
Sécurité sociale	e et autres organismes sociaux	154 353,72	154 353,72		
Impôts sur les l	bénéfices				
Taxe sur la val	eur ajoutée	131 458,35	131 458,35		
Obligations cau	utionnées				
Autres impôts,	taxes et versements assimilés				
Dettes sur imm	obilisations et comptes rattachés				
Groupe et associ	ciés (2)				
Autres dettes					
Dettes représer	ntatives de titres empruntés				
Produits consta	tés d'avance				
	Total	6 260 400,62	1 311 393,27	4 949 007,35	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 369 460,35
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés	

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

		Montant c	oncernant	Montant
Eléments relevant		les entreprises		des dettes ou
de plusieurs			Avec lesquelles	des créances
postes du bilan		Liées	la société a	représentées
			un lien de	par des effets de
			participation	commerce
Capital souscrit, non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations Prêts		4 851 783,98		
Autres titres immobilisés		9 888 923,42		
Autres immobilisations financières		y 000 y 25, :2		
	Total Immobilisations	14 740 707,40		
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés		413 710,33		
Autres créances				
Capital souscrit appelé, non versé	m + 1 G /	412 710 22		
Wiles and The decision	Total Créances	413 710,33		
Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		243 890,13		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4.040.007.05		
Autres dettes		4 949 007,35		
	Total Dettes	5 192 897,48		

FONDS COMMERCIAL

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments constitutifs		Montant des éléments			
du fonds commercial	Achetés Réévalués		Reçus en apport	, (Flonal	
			132 630,65	132 630,65	132 630,65
Total			132 630,65	132 630,65	132 630,65

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2011	31/12/2010
Prêts		
INTERETS COURUS SUR PRETS	282 150,91	211 212,20
Total	282 150,91	211 212,20
Créances clients et comptes rattachés		
CLIENTS FACT.A ETABLIR GR	191 237,56	212 989,86
Total	191 237,56	212 989,86
Autres créances		
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	70 682,00	28 200,00
Total	70 682,00	28 200,00
TOTAL GENERAL	544 070,47	452 402,06

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS	1 382,09	1 093,00
Total	1 382,09	1 093,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FRNS FACT.NON PARVEN.HORS	136 812,30	104 362,69
FRNS FACT.NON PARVENUES G	243 890,13	291 922,89
Total	380 702,43	396 285,58
Dettes fiscales et sociales		
DETTES PROV./CONGES PAYES	92 942,50	87 434,43
PERSONNEL PRIMES VACANCES	28 513,60	26 647,02
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	42 753,55	40 219,84
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	32 493,00	
CHARGES SOC./PRIMES VAC.	13 116,26	12 257,63
PROVISIONS TAXE D'APPRENT	4 098,50	3 989,00
PROVISIONS FORMATION CONT	- 255,67	3 327,15
PROVISIONS EFFORT CONSTRU		2 619,92
PROVISIONS ORGANIC	4 883,20	5 007,20
Total	218 544,94	181 502,19
TOTAL GENERAL	600 629,46	578 880,77

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations de gestion		
RENTREES/CREANCES AMORTIE		1 316,22
AUTRES PROD.EXCEP.OP.GEST	5 558,09	
PRODUITS EXCEPT/EX.ANTERI	100 200,00	
Total	105 758,09	1 316,22
Sur opérations en capital		
PRODUITS CES.IMM.FINAN.	146 321,29	
Total	146 321,29	
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Repr. Amort Immobilisatio		8 461,24
Total		8 461,24
TOTAL GENERAL	252 079,38	9 777,46

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes	Valeur nominale Nombre de titres					
catégories	Au début de	En fin	Au début de	Créés pendant	Remboursés	En fin
de titres	l'exercice	d'exercice	l'exercice	l'exercice	pendant exerci	d'exercice
Actions ordinaires	1,52449	1,52449	480 190			480 190

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	2 256 133,70	602 682,16	2 858 815,86
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	160 019,68		160 019,68
Total	2 416 153,38	602 682,16	3 018 835,54

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Avant	Impôt	Après
	impôt	correspondant	impôt
+ Résultat courant	- 103 161,71		- 103 161,71
+ Résultat exceptionnel	252 079,38	48 804,00	203 275,38
- Participations des salariés			
Résultat comptable	148 917,67	48 804,00	100 113,67

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	62 133,00
Autres engagements donnés :	
Total (1)	62 133,00
(1) Dont concernant:	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
La societé Unichips Finanziaria a donné:	
La Garantie à la soc. Biscuits Gardeil de règlement de ses créances groupe au 31 Décembre 2011	
et de l'apurement des situations nettes négatives des societés du groupe avec lesquelles la societé	
Biscuits Gardeil dispose d'en cours d'actif	15 154 417,73
Total (2)	15 154 417,73
(2) Dont concernant:	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements réciproques	Montant
To	al

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuation des cours	
Autres:	
Total	

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

Allègements de la dette future d'impôt		Montant
Provisions non deductibles l'année de leur comptabilisation :		
- Provisions pour congés payés		
- Participation des salariés		
- Organic		4 883,00
Autres:		
	Total	4 883,00
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme		

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres	Montant
- des organes de direction ou de gérance	104 356,37
- des organes d'administration	N/A
- des organes de surveillance	N/A
Total	104 356,37

EFFECTIF MOYEN

Exercice clos le : 31 Décembre 2011

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	1	
Ouvriers	10	
Total	20	0

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
UNICHIPS INTERNATIONAL BV	STE DROIT	24 036 738,05	CLAUDE DEBUSSYLAAN 24
	NEERLANDAIS		1082 MD. AMSTERDAM
			PAYS BAS

HONORAIRES DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Année 2011 54.000

AFFECTATION DES RESULTATS SOUMIS A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Origine

Report à nouveau antérieur 767.370

Affectation

Report à nouveau 100.114

TOTAL 867.484

ACTIONS PROPRES

Actions propres début d'exercice 3.740

Mouvement 0

Actions propres fin d'exercice 3.740

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
Capitaux propres N - 1 après résultat et avant AGO	9 778 999,82
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	9 778 999,82
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport,	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	9 778 999,82
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	63 036,57
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	- 63 036,57
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	9 778 999,82
Résultat de l'exercice	100 113,67
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	9 879 113,49

BISCUITS GARDEIL SA

Société anonyme au capital de 732.045 € Siège social : ZA du Pré de la Dame Jeanne - 60128 – PLAILLY 026 620 013 R.C.S. COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE DU 3 MAI 2012

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément à la loi et aux statuts de notre Société afin notamment de :

- vous rendre compte de l'activité et de la situation de la société Biscuits Gardeil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et.
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.
- délibérer sur l'augmentation de capital réservée aux salariés, en application de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001 (art. L.225-129-6 du Code de Commerce).

Vous pourrez par ailleurs prendre connaissance du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et du rapport du Président du Conseil d'administration sur l'organisation des travaux du conseil et sur le contrôle interne.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées et tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant et les pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été communiqués ou tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise.

1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.1 <u>Activité de la Société</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société Biscuits Gardeil a principalement fabriqué les biscuits « Mousse d'Or » et « Boudoir », biscuits fabriqués à base d'œufs frais, qui constituent ses principaux savoir faire, auxquels s'ajoutent les cornets et les coupes à glace.

L'ensemble de la production (fabrication et conditionnement) de la Société est réalisé dans l'usine d'Astaffort.

Les produits fabriqués par la société Biscuits Gardeil sont distribués essentiellement via le circuit de la grande distribution (G.M.S.) et le circuit des grossistes, par les sociétés commerciales filiales de son actionnaire majoritaire, la société Unichips International BV.

La société Biscuits Gardeil commercialise également une partie de sa production à l'exportation.

1.2 <u>Evolution de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 déce</u>mbre 2011

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'activité de la Société n'a pas connu d'évolution majeure, celle-ci ayant poursuivi la production des produits biscuitiers « Mousse d'Or », « Boudoirs » et de cornets et de coupes à glace.

1.3 Résultats de cette activité

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 font ressortir un chiffre d'affaires en baisse d'environ – 5,2 % par rapport à l'exercice précédent s'établissant à 3.018.836 euros contre 3.185.397 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sur l'ensemble de l'année, cette évolution marque une résistance malgré un climat de récession économique et de ralentissement de la consommation.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société a continué à commercialiser la majeure partie de sa production sous ses propres marques, à l'exception de ses Boudoirs.

• Répartition du chiffre d'affaires en fonction des produits

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition du chiffre d'affaires de la Société (en pourcentages des ventes totales) en fonction des différents types de produits qu'elle fabrique et des différentes marques sous lesquelles ces produits sont commercialisés.

	Mousse d'Or		Bou	doirs	Cor	nets
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Marque Biscuits Gardeil	95,20%	94,48%	39,46%	38,88%	100%	100%
Marque De Distributeur	4,80 %	5,52%	60,54%	61,12%	0%	0%

• Commercialisation et distribution des produits

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la commercialisation des produits de la Société a été réalisée en majeure partie sur le territoire français par le biais de ventes aux Grandes et Moyennes et Surfaces commerciales et aux grossistes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la distribution des productions de la Société en fonction des différents réseaux de commercialisation :

	Exercice		
Réseau de commercialisation	2011	2010	
GMS & Grossistes	78,30 %	72 %	
Export	21,70 %	28 %	
Total	100 %	100%	

• Principaux fournisseurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les principaux fournisseurs de la société Biscuits Gardeil ont été les suivants :

- CRISTALCO SAS représentant environ 17,3 % du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice,
- OVOFOODS représentant environ 17,6 % du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice,
- FLEXICO représentant environ 11 % du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice.
- LA META HARINERA représentant environ 9,5 % du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice.
- SAPSO SAICAPACK représentant environ **6,8** % du montant total des achats réalisés par la Société au cours de l'exercice.

Viennent compléter cette liste d'autres fournisseurs plus mineurs garantissant à l'entreprise un spectre large d'approvisionnements.

L'approvisionnement de la Société est ainsi différencié afin de la préserver contre le risque de dépendance envers l'un de ses fournisseurs et de contenir l'évolution de ses coûts de production.

• Principaux clients

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les clients de la société Biscuits Gardeil ont été en totalité des sociétés du groupe Unichips auquel appartient la Société (Flodor S.A.S., San Carlo Food Group Europe SAS, San Carlo Europe SpA, Interal France S.A.).

1.4 Progrès réalisés et difficultés rencontrées durant l'exercice clos le 31 décembre 2011

Outre l'environnement économique difficile, l'année 2011 restera marquée par une hausse du prix des matières premières intervenue au cours de l'exercice qui a limité d'autant notre capacité à agir sur le niveau des prix de vente. Cependant, nous avons entrepris des efforts importants sur nos coûts d'approvisionnement.

Cette double tendance : perte de marché / difficulté de positionnement des produits à marque et augmentation de la valeur des matières premières a eu une influence négative sur la marge brute et en conséquence sur le résultat brut d'exploitation de la Société.

1.5 Information sur la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau figurant ci-après la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

			Montant à échoir		
	Montant brut	Montant échu	A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
au 31.12.2010	772.613	616.432	113.280	18.457	24.444
au 31.12.2011	466.723	361.262	14.931	56.835	33.695

2 Activités de la Société en matière de recherche et de développement

L'entreprise évolue dans un environnement de produits simples, et engage malgré un marché de consommation faible, toutes les démarches pour consolider son chiffre d'affaires.

Durant le second semestre de l'exercice 2011, et dans le domaine des innovations qualitatives, la Société a mis en œuvre un plan de développement sur son produit phare « Mousse d'Or ».

Des investissements forts ont été conduits pour l'étude et la réalisation de ce développement.

En termes de réalisation, il a été acté un progrès sur la recette et une amélioration majeure sur le packaging. Un nouveau pack Mousse d'or a vu le jour et a été commercialisé durant le premier trimestre 2012.

D'autres améliorations en continu ont eu lieu, et plus précisément en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Le plan qualité multi annuel mis en œuvre par la Société et notamment au travers de l'IFS (« International Food Standard ») sera finalisé le cas échéant en 2012.

3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2011 et la date d'établissement du rapport

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous précisons les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Dans la perspective de garantir les débouchés de sa production, la société Biscuits Gardeil a obtenu l'assurance de la solvabilité du groupe Unichips Finanziaria au travers d'une lettre de confort émise par Unichips Finanziaria le 26 mars 2012 garantissant les liquidités des créances qu'elle détient sur les sociétés du groupe auxquelles elle vend sa production.

4. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Activité courante

Nous nous fixons comme objectif de pouvoir faire croître le tonnage produit. Cependant en regard des échos perçus du marché, l'augmentation en valeur, en termes de chiffre d'affaires, ne pourra être que limitée.

• Poursuite et développement de la politique commerciale

Pour 2012, la Société anticipe des conditions de marché encore difficiles liées à un environnement financier et économique perturbé.

En outre, la Société mise sur le référencement du nouveau pack Mousse d'Or et attend une réaction positive de la part du marché et de ses clients en particulier.

Enfin, l'engagement de la Société dans la voie de la certification IFS paraît constituer un atout supplémentaire dans la conquête de nouveaux marchés.

Nous sommes confortés par les chiffres du début d'année 2012. Le tonnage produit à fin février est de 73,6 tonnes contre 58,7 tonnes pour la même période l'an dernier.

Amélioration de la rentabilité

Si la Société est soucieuse de maintenir la qualité de ses produits, et ce afin de répondre aux exigences de ses clients, l'amélioration de la rentabilité de la production reste un objectif principal.

Il est à noter un contexte difficile en ce début d'année 2012 en regard de la volatilité existante sur le prix des matières premières et même le constat de difficultés d'approvisionnement de nos constituants de base.

Cependant, l'exercice de rationalisation et l'optimisation des modalités de production demeureront.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société a procédé à une revue des risques et incertitudes auxquels elle considère être confrontée.

Aux termes de cette revue, la Société estime que le principal facteur de risque qui pèse sur son activité réside dans la dépendance vis-à-vis de ses clients, qui sont exclusivement des sociétés appartenant au même groupe qu'elle (voir §1.3 ci-dessus), tout en notant que la Société n'anticipe pas de diminution des commandes de ses clients et qu'en outre, la solvabilité de ces derniers lui a été confirmée par le biais d'une lettre de confort émise par Unichips Finanziaria le 26 mars 2012 comme indiqué ci-dessus.

En outre, la Société ne détient pas de titres de participations et ne s'estime, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions à la clôture de l'exercice 2011.

La Société n'est pas exposée aux risques de prix, de crédit de liquidité et de trésorerie.

6. Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

6.1 <u>Modifications apportées au mode de présentation des comptes sociaux et aux méthodes</u> d'évaluation

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes sociaux et aux méthodes d'évaluation.

6.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur par rapport à l'exercice précédent.

En application des dispositions de présentation des comptes sociaux en normes Françaises, la Société a comptabilisé dans ses comptes l'engagement retraite qui lui incombe à la clôture des comptes de l'exercice 2011, conformément à la méthode préférentielle.

La provision au titre de ces engagements de retraites a été déterminée au 31 décembre 2011 en tenant compte des hypothèses d'évaluations suivantes :

- Hypothèses démographiques avec pour les individus n'ayant pas d'âge de départ renseigné au niveau individuel, la prise en compte d'un âge de départ catégoriel,
- Pas de taux d'inflation,
- Taux de rendement d'actualisation à 3 %.

L'engagement de retraites ainsi provisionné au titre de l'exercice 2011 s'élève à 62.133 euros.

Une description complète des principes et méthodes comptables figure à l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

6.3 <u>Résultats économiques et financiers</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à la somme de 3.018.836 euros contre un montant de 3.185.397 euros lors l'exercice précédent, soit une diminution de 5,2 %. Il est à noter une relative stabilité dans une conjoncture morose, voire en régression en matière de consommation.

Le montant des traitements et salaires versés par la Société durant l'exercice clos s'élève à la somme de 607.226 euros contre un montant de 585.782 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,7 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux versés par la Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2011 s'élève à la somme de 313.320 euros contre un montant de 250.820 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 24,90 %.

Le total des charges d'exploitation supportées par la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ont atteint au total la somme de 3.488.749 euros contre un montant de 3.418.286 euros au titre de

l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,06 % liée d'une part à l'activité de production générant une diminution des actions en volume, d'autre part aux actions de maîtrise des coûts.

L'effectif salarié moyen de la Société est de 20 salariés contre 19 lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à un montant de -416.327 euros contre un déficit de 177.763 euros au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un solde de 313.162 euros des produits et frais financiers, il s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à la somme de (103.162) euros contre un montant de 89.415 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel bénéficiaire de 252.078 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 48.804 euros,

l'exercice clos le 31 décembre 2011 se traduit par un bénéfice de 100.114 euros contre un bénéfice de 63.037 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le tableau de variation des capitaux propres figure dans l'annexe aux comptes sociaux.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la Société s'élevait à 16.201.647 euros contre 15.154.636 euros pour l'exercice précédent.

6.4 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges connus à ce jour par la Société ont été provisionnés dans les comptes sur la base de la meilleure estimation des dirigeants à la date d'arrêté des comptes. La Société a engagé une réclamation contentieuse en matière de taxe professionnelle en décembre 2009 suite à la réception d'un avis d'imposition complémentaire d'un montant de 75.773 €au titre de l'exercice 2006.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

7. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous soumettons à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice écoulé tels qu'ils vous ont été présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 100.114 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 100.114 euros,

décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante:

Situation avant affectation		Situation après affectation		
Réserve légale	199.788	Réserve légale	199.788	
Autres réserves	8.079.798	Autres réserves	8.079.798	
Report à nouveau	767.369	Report à nouveau	867.483	
Résultat de l'exercice	100.114			

Il ne sera donc pas distribué de dividende au titre de l'exercice 2011.

Le montant des capitaux propres sera ainsi porté à la somme de 9.879.113 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Au présent rapport est joint, en <u>Annexe 1</u>, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

8. Dépenses et charges non-déductibles fiscalement

Nous vous précisons, par application des dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, que la Société n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, supporté aucune charge ou dépense non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

Par ailleurs, nous vous précisions qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'a été pratiquée par l'administration fiscale au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

9. Situation financière et état d'endettement

9.1 <u>Trésorerie de la Société à la clôture de l'exercice</u>

La trésorerie nette de la Société s'établit à 68.960 euros au 31 décembre 2011, soit une variation nette de trésorerie de 32.574 euros entre la trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture.

Ce solde résulte de l'application de la gestion de trésorerie du Groupe UNICHIPS auquel appartient la Société.

9.2 <u>Evolution de la structure des flux de trésorerie</u>

Les flux financiers identifiés (en K euros) sur le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2011 sont les suivants :

- Les flux nets liés à l'activité s'établissent à 29 K euros en 2011, contre 6 K euros au titre de l'exercice précédent.
- Les flux nets liés aux opérations d'investissement s'établissent à 3 K euros en 2011, contre

1 K euros pour l'exercice précédent.

Il n'existe pas de flux de trésorerie liés aux opérations de financement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, au même titre que l'exercice précédent.

9.3 <u>Evolution de la structure financière</u>

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Société entre l'exercice clos au 31 décembre 2011 et l'exercice clos au 31 décembre 2010 :

Exercice	2011	2010
Capacité d'autofinancement	(73 123) euros	106 362 euros

Le tableau ci-dessous représente l'évolution de la variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité de la Société entre l'exercice clos au 31 décembre 2011 et l'exercice clos au 31 décembre 2010 :

Exercice	2011	2010
Besoin en fonds de roulement	102 370 euros	(100 239) euros

9.4 <u>Endettement</u>

Le ratio de solvabilité globale (total actif net / endettement total hors emprunt groupe) de la Société s'établit à 86,67 % et apparaît comme satisfaisant et stable dans le temps.

Le niveau d'endettement total (endettement total / fonds propres) de la Société représente 63,37 % de ses fonds propres.

Cet endettement résulte pour partie d'engagements des avances consenties par d'autres sociétés du groupe auquel appartient la Société.

10. Intégration fiscale

La Société n'est partie à aucune convention d'intégration fiscale et n'est membre d'aucun groupe fiscalement intégré.

11. Filiales, participations et sociétés contrôlées

La Société ne dispose d'aucune filiale ou participation ni ne contrôle de société tierce.

12. Prises et cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation, ni acquis de participation supplémentaire.

13. Régularisation des participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune aliénation d'actions n'a été effectuée en vue de mettre fin à des participations croisées illicites.

14. Informations relatives au capital social

14.1 Capital de la Société au 31 décembre 2011

Le capital de la Société au 31 décembre 2011 d'un montant de 732.045 €est inchangé par rapport au 31 décembre 2010. Il est divisé en 480.190 actions sans mention de valeur nominale. Les statuts de la Société prévoyant l'attribution d'un droit de vote double à l'issue d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, le nombre de droits de vote théorique correspondant aux actions est de 480.223.

14.2 <u>Répartition du capital social</u>

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixième, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dixhuit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société

Actionnaires possédant à la clôture de l'exercice plus :	Au 31.12.2010	Au 31.12.2011	
des dix-neuf vingtièmes du capital	Néant	Néant	
des dix-huit vingtièmes du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
des deux-tiers du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
de la moitié du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
du tiers du capital du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
des trois-dixièmes du capital	dixièmes du capital Unichips International BV Unichips International		
du quart du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
du cinquième du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
des trois-vingtièmes du capital	Unichips International BV	Unichips International BV	
du dixième du capital	ne du capital Unichips International BV		
du vingtième du capital	Financière de l'échiquier	Financière de l'échiquier	

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société qu'il détenait une fraction du capital supérieur à l'un des seuils fixés par l'article L. 233-7 du Code de commerce.

A titre d'information, et sur la base des informations obtenues par la Société lors de l'assemblée générale du 20 avril 2011, les principaux actionnaires pour lesquels la Société dispose d'une information précise sur leur détention sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote théoriques	% droits de vote théorique
Joseph Aziz	1	0.0002%	2	0.0004%
A. Ornaghi	5	0.0010%	10	0.0021%
A. Vitaloni	5	0.0010%	10	0.0021%
A. Balland	1	0.0002%	2	0.0004%
J. Darnault	1	0.0002%	2	0.0004%
G. Dourlens	10	0.0021%	20	0.0042%
Proxinvest	1	0.0002%	2	0.0004%
Auto-détention	3 740	0.7789%	3 740	0.7788%
Unichips International BV La Financière de	434 136	90.4092%	434 145	90.4049%
l'Échiquier	27 335	5.6925%	27 335	5.6921%
Public/ au porteur	14 955	3,1144%	14.955	3,1142%
Total	480 190	100%	480 223	100%

14.3 <u>Etat de la participation des salariés et des dirigeants au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé</u>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2011, il n'y avait pas de participation des salariés au capital de la Société.

14.4 Existence d'un plan d'option

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

14.5 Actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Une autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'actions avait été donnée au Conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 20 avril 2011 que la Société n'a pas mis en œuvre.

Le 23 mars 2010, la société Unichips International BV, actionnaire principal de la Société a confié à Kepler Corporate Finance et Kepler Capital Markets, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'AMF par décision du 1^{er} octobre 2008, portant sur les actions ordinaires de la société Biscuits Gardeil (code ISIN FR0000065435) inscrites aux négociations sur le Compartiment C du marché Euronext Paris de NYSE Euronext.

Au titre du contrat de liquidité susvisé, à la date du 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.486 titres Biscuits Gardeil
- 15.109.82 euros

14.6 <u>Délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.</u>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune délégation particulière n'a été consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital.

15. Evolution du titre Biscuits Gardeil

15.1 Evolution des titres au cours de l'exercice clos

Entre le premier et le dernier jour de bourse de l'exercice 2011, le cours de bourse de l'action Biscuits Gardeil, admise aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris, compartiment C a évolué comme suit :

Cours au 03 janvier 2011 : 13,50 euros
 Cours au 31 décembre 2011 : 13,81 euros

Le cours moyen de l'action Biscuits Gardeil au titre de l'année 2011 ressort à 13,8563 euros.

15.2 Volume d'échange des titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Durant l'année 2011, 10.314 titres de la société Biscuits Gardeil se sont échangés.

16. Informations concernant les mandataires sociaux

16.1 Gouvernance d'entreprise

Il est rappelé que la Société est une société anonyme à conseil d'administration et que le mode d'administration et de direction de la Société repose sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

A ce titre, il est rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration sont exercées par Monsieur Alberto Vitaloni alors que celles de Directeur Général sont occupées par Monsieur Joseph Aziz.

La taille de l'entreprise et la structure de son capital ont motivé une application limitée des règles préconisées en matière de gouvernement d'entreprise.

Ainsi en raison du faible nombre d'administrateurs, il n'a pas été créé de comité spécial et aucun règlement intérieur du Conseil d'administration n'a été adopté.

16.2 Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société est jointe en Annexe 2 au présent rapport.

16.3 Rémunération des mandataires sociaux

 Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant social				
Joseph Aziz	Exercice 2011 (en euros)			
Rémunération fixe	93.853			
Rémunération variable (versée au titre de l'année précédente)	7.623			
Rémunération exceptionnelle	0			
Jetons de présence	0			
Avantages en nature véhicule	2.880			
Total:	104.356			

Nous vous indiquons qu'il s'agît du seul mandataire social qui perçoit une rémunération. Celle-ci correspond au contrat de travail dont il est titulaire au sein de la Société, et n'est pas en rapport avec le mandat social qu'il exerce à titre gracieux.

La rémunération variable versée à ce dernier est liée à différents critères d'évaluation de gestion annuels prédéfinis, basés sur le chiffre d'affaires des sites industriels, la réduction de certains coûts ainsi que la réalisation de projets.

- Aucun jeton de présence n'a été distribué au cours de l'exercice 2011.
- Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou aucune attribution d'action à titre gratuit n'a été consentie durant l'exercice 2011.
- Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par la société Biscuits Gardeil aux membres du Conseil d'administration.

16.4 <u>Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants (et personnes liées) sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société ou les personnes leur étant liées n'ont procédé à aucune opération sur les titres de la Société.

17. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

17.1 Salariés

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société employait 20 salariés, contre 19 au titre de l'exercice précédent, tous liés à la Société par un contrat de travail à durée indéterminée.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif moyen de la Société et de la répartition des salariés de la Société en fonction de leur catégorie au titre des exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011 :

Catégorie				Exercice 2010 Effectif moyen	
Caugoric	CDI	Personnel mis à disposition	CDI	Personnel mis à disposition	
Cadres	3	0	3	0	
Agents de maîtrise	6	0	6	0	
Employés	1	0	0	0	
Ouvriers	10	0	10	0	
Intérim	0	2	0	3,5	
Total	20	2	19	3,5	

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société a procédé à deux embauches, l'une pour le remplacement du contrôleur de gestion industrielle, démissionnaire et l'autre concernant une employée en qualité d'assistante de direction.

Durant l'exercice 2011, il a été réalisé au sein de la Société un nombre total de 510 heures supplémentaires, contre 397 au titre de l'exercice précédent, essentiellement réalisées pour les besoins du lancement de la production et du nettoyage des installations.

La Société a eu recours à de la main d'œuvre intérimaire partiellement pour répondre aux aléas des commandes et pour des interventions techniques spécifiques effectuées sur le processus de fabrication. Les charges de personnel intérimaire se sont élevées à la somme de 85.389 euros contre 135.785 euros au titre de l'exercice précédent.

Concernant l'organisation du temps de travail, différents horaires et durées du travail coexistent dans l'entreprise, il est précisé que :

- Le taux d'absentéisme est normal ;
- Les rémunérations sont restées stables sauf l'augmentation prévue dans les contrats de travail ; et
- La société remplit ses obligations en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

En ce qui concerne le prolongement de l'établissement du document unique prévu par le décret no 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du Code du travail, il convient de préciser que la Société s'est conformé à la majeure partie de ses obligations en la matière. Un audit externe a validé le document définitif.

Les engagements de la Société en termes de formation pour la totalité du personnel sur l'hygiène et la sécurité alimentaire, ainsi que les formations de secourisme et de sécurité (sécurité incendie) ont été dûment effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

17.2 <u>Conséquences environnementales de l'activité de la Société</u>

La Société a conduit un audit de ses activités et de leur impact sur l'environnement afin de faire procéder aux constats nécessaires et de remédier aux carences ou insuffisances éventuelles en prenant les mesures adéquates pour ce faire.

Cet audit a été complété au cours des exercices ultérieurs par un suivi des consommations énergétiques de la Société.

Sur cette base, la Société estime que ses principales consommations énergétiques peuvent être résumées comme suit:

Energie	Exercice 2010	Exercice 2011
Eau	939 Mètres cubes	934 Mètres cubes
Gaz	1 501 628 Kwh	1 395 174 Kwh
Fuel	22 341 litres	19 987 litres
Electricité (EDF)	473 989 Kwh	437 443 Kwh

Il est à noter que la Société est désormais approvisionnée en gaz de ville.

En outre, il convient de préciser que l'ensemble des activités de la Société est régi par l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 1998.

17.3 <u>Impacts environnementaux</u>

Les précisions suivantes ont été apportées quant aux divers impacts sur l'environnement des activités de la Société :

Rejets aqueux

Les rejets aqueux résultant des activités de la Société sont constitués par :

- des eaux de ruissellement des voies de circulation,
- des eaux des services généraux (sanitaires),
- des eaux de lavage.

Les eaux pluviales issues des voies de circulation ne font l'objet d'aucun traitement.

Les eaux des services généraux sont rejetées vers la station d'épuration d'Astaffort.

Les eaux de lavage sont prétraitées. Les eaux sont ensuite envoyées vers la station d'épuration communale.

Les déchets

D'une manière générale, la Société sous-traite l'enlèvement et le traitement de ses déchets.

Le site de production de la Société est équipé d'une benne destinée aux déchets industriels banals ainsi que d'un compacteur carton.

Les déchets de produits alimentaires (produits non conformes et farines "grasses") sont quant à eux repris par des prestataires extérieurs.

Des bennes adaptées ont été mises en place sur le site de production de la Société pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.

La Société émet dans l'atmosphère des rejets de combustion (gaz naturel, fuel) et des rejets en très faible quantité de solvants (machine à jet d'encre).

18 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vos précisons les points suivants concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

18.1 Structure du capital de la société

La structure du capital et la détention majoritaire de celui-ci par un actionnaire limite d'autant la prise de contrôle de la Société dans le cas d'une offre publique la visant, sans l'accord de l'actionnaire majoritaire.

18.2 <u>Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions dont la Société a connaissance</u>

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions composant le capital social de la Société. La Société n'a connaissance d'aucune convention restreignant l'exercice par les actionnaires de leurs droits de vote ou les transferts d'actions de la Société.

18.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Unichips International BV détient 434.135 actions de la Société, représentant 90.41 % du capital et 90,40 % des droits de vote de la Société, en ce non compris les actions portée au crédit du compte de liquidité et détenues au porteur. Unichips International BV est détenue à 99% par la société Unichips Finanziaria SpA.

Par courrier du 13 décembre 2005, la société Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 décembre 2005, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et

détenir pour le compte desdits fonds, 24.108 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 5,06% des droits de vote de cette Société.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue le 20 avril 2011, la Société Financière de l'Echiquier a justifié de la détention de 27.335 titres pour le compte du FCP ECHIQUIER QUATUOR.

De plus amples informations sur l'actionnariat figure au § 14 du présent rapport.

18.4 <u>Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci</u>

Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

18.5 <u>Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel</u>

Aucun système d'actionnariat du personnel n'a été mis en place au sein de la Société.

18.6 <u>Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts</u>

Les membres du conseil sont choisis parmi les actionnaires. Chaque administrateur doit être, pendant la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action. Leur nomination est effectuée par l'assemblée générale. La limite d'âge des administrateurs est fixée à 85 ans.

La durée des fonctions d'administrateur est de six années. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sortants peuvent être réélus indéfiniment. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacances, de décès ou de démission, le conseil d'administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres en procédant à des nominations à titre provisoire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de son prédécesseur.

Les statuts sont modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire délibère valablement dans les conditions légales et réglementaires et statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

18.7 Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

En dehors de ses traditionnels pouvoirs relatifs à la détermination des orientations de l'activité de la Société et au contrôle de la mise en œuvre de ces orientations, le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs particuliers. En matière d'émission ou de rachat d'actions, aucune délégation n'a été donnée au Conseil d'administration, à l'exclusion de l'autorisation de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions plus amplement décrit au § 14.5 du présent rapport.

18.8 <u>Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de</u> contrôle

Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui sont sujet à une modification ou à une résiliation anticipée en cas de changement de contrôle.

18.9 <u>Les accords prévoyant les indemnités en cas de départ des membres du Conseil d'administration ou des salariés</u>

Il n'existe aucun accord particulier prévoyant des indemnités en cas de départ des membres du Conseil d'administration ou des salariés de la Société.

19 Contrôle des commissaires aux comptes

Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et s. du Code de commerce et de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration sera donnée lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces documents sont disponibles au siège social de la Société dans le cadre du droit de communication des actionnaires.

Il est en outre précisé que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce lors de la réunion du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

20 Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

20.1 Mandat administrateurs

Aucun mandat d'administrateurs n'est arrivé à expiration.

20.2 Mandat de commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société REGEC (Créatis Audit) arrive à expiration à l'issue de la réunion de la présente Assemblée Générale.

Sur proposition du Président, nous vous proposons le renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guy ARNAUD arrive à expiration à l'issue de la réunion de la présente Assemblée Générale.

Sur proposition du Président, nous vous proposons le renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

21 Conventions réglementées

21.1 Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et décrites ci-après,

conclues au cours des exercices antérieurs et dûment autorisées par le Conseil d'administration et/ou approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, se sont poursuivies durant l'exercice écoulé.

Il est précisé que ces conventions ont été dûment portées à la connaissance des Commissaires aux comptes de la Société.

a) <u>Prêt intra-groupe avec la société Unichips International BV</u>

La Société (en qualité de prêteur) a conclu un contrat de prêt avec la société Unichips International BV en date du 17 octobre 2002 pour un montant total de 9.606.772,51 euros au 31 décembre 2010. Ce contrat de prêt a été modifié par deux avenants respectivement en date du 31 décembre 2005 puis du 12 octobre 2006 au terme desquels les parties sont convenues de repousser l'échéance du prêt et de revoir le taux d'intérêt applicable.

Un nouveau contrat de prêt conclu le 20 décembre 2007 entre la Société et Unichips International BV, autorisé par le Conseil d'administration le 19 décembre 2007, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 prévoit le report de l'échéance de l'emprunt réalisé le 17 octobre 2002 par Unichips International BV au 31 décembre 2010. Ce nouveau contrat de prêt se substitue entièrement au contrat de prêt initial du 17 octobre 2002 ayant été modifié par les deux avenants visés ci-avant.

Une convention a été conclue le 8 septembre 2010 et a été autorisée par un conseil du 26 août 2010. Elle repousse l'échéance du remboursement du 31/12/2010 au 31/12/2013.

Les conséquences financières de ce dernier contrat de prêt sur l'exercice 2011 ont entraîné la comptabilisation d'un produit financier d'un montant de 282.150,91 euros.

b) Convention de révision de tarifs avec les sociétés commerciales du groupe

Une convention intitulée « Convention de révision de tarifs 2010 » concernant les tarifs pratiqués entre la Société et les autres sociétés du groupe Unichips au titre de leur échanges commerciaux, conclue le 23 décembre 2009, est restée en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre.

La reconduction de la convention de révision des tarifs pratiqués entre la Société et les autres sociétés du groupe Unichips auquel elle appartient a été confirmée le 23 décembre 2011 entre la Société d'une part et Interal France SA, Flodor SAS, San Carlo Food Groupe Europe SAS, San Carlo Europe SpA d'autre part. Conformément à cette convention l'application du taux notifié est valable pour une année soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Aux termes de cette convention, la Société peut fixer avant le 30 avril 2012 un pourcentage de réduction de prix, par rapport à son tarif, qui peut varier entre 0 et 5%, une échelle liée aux volumes ou au chiffre d'affaires prévisibles étant la base du taux de réduction. Aucune réduction de prix par rapport au tarif n'est envisagée.

c) Conventions nouvelles

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2011.

21.2 Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Nous vous indiquons également que conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

La liste de ces conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux.

Par ailleurs au titre des conventions courantes, nous vous indiquons les informations suivantes relatives aux dettes et créances liée aux sociétés dans lesquelles Unichips Finanziaria SpA directement ou indirectement détient une participation.

Au regard de l'évolution de la législation, la Société a conclu avec différentes sociétés parties intégrées du groupe Unichips des conventions de prêt ou d'emprunt dont les soldes et l'impact financier sur l'exercice apparaissent comme suit :

	De di	roit	Montant au 31/12/2011			
	français	italien	actif	passif	Interet	Total
San Carlo Europe Spa		X	3.122.259,74		85.009,09	3.207.268,83
Soprex	X			(240.610,08)	(1.666,79)	(242.276,87)
Painsol	X		510.647,03		13.814,10	524.461,13
Biscuits Babin	X		889.842,24		13.215,33	903.057,57
Interal France	X			(396.000,00)	(5.503,30)	(401.503,30)
San Carlo Food Group						
Europe	X			(2.317.274,78)	(65.468,94)	(2.382.743,72)
Flodor	X			(512.338,12)	(10.435,03)	(522.773,15)
SCarlo Gruppo						
AlimentareSpa		X	214.656,73		2.339,73	216.996,46
Unichips Finanziaria Spa		X		(1.311.411,01)	(9.096,18)	(1.320.507,19)
Unichips Italia Spa		X		(5.620,88)	(165,65)	(5.786,53)
San Carlo Snacks Spa		X		(71.314,95)	(2.101,65)	(73.416,60)
TOTALE			4.737.405,74	(4.854.569,82)	19.940,71	(97.223,37)

22. Procédures de contrôle interne

Il est précisé que le rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société est joint en <u>Annexe 4</u> au présent rapport de gestion.

23 Augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, , afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, à une augmentation de capital social en numéraire pour un montant nominal maximum qui ne pourra excéder 1% du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au

bénéfice des salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 5 ans à compter de la décision de l'Assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Enfin, si vous décidez cette augmentation de capital, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

Ce projet de résolution vous est présenté à l'unique effet de satisfaire à une obligation légale et n'est pas agrée par votre Conseil d'administration qui vous recommande de rejeter cette résolution.

Lorsque vous aurez entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous remercions de nous donner acte de la présentation du présent rapport.

Fait à Plailly, Le 26 mars 2012 Le Conseil d'administration

Annexe 1 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
 a) Capital Social b) Nombre des actions ordinaires existantes c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existante d) Nombre maximal d'actions futures à créer Par conversion d'obligations Par exercice de droits de souscription 	732.045 480.190	732.045 480.190	732.045 480.190	732.045 480.190	732.045 480.190
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
 a) Chiffre d'affaires hors taxes b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions c) Impôts sur les bénéfices d) Participation des salariés due au titre de l'exercice e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions f) Résultat distribué 	4.678.994 268.852 150.711 - 65.300	3.719.294 215.268 45.562 - 42.955	3.551.583 240.396 70.346 - 168.246	3.185.397 140.842 35.192 63.037	3.018.836 122.003 48.804 100.114
II - RESULTATS PAR ACTION					
 a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements aux provisions b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions c) Dividende attribué à chaque action (préciser brut ou net) 	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice b) Montant de la masse salariale de l'exercice c) Montant des charges sociales prises en compte par la société	23 666.139 271.596	19 562.498 259.002	19 579.461 243.347	19 585.782 250.820	19 607.226 313.320

Annexe 2

BISCUITS GARDEIL

Société anonyme au capital de 732 045 Euros Siège social : ZA du Pré de la Dame Jeanne - 60128 PLAILLY 026 620 013 RCS COMPIEGNE

EXERCICE 2011

Liste des mandats sociaux au 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Directeur Général:

- Painsol S.A.
- Biscuits Babin S.A.
- Intéral France S.A.

Président du Conseil d'administration et administrateur :

- Biscuits Gardeil SA
- Biscuits Babin S.A.
- Painsol S.A.
- Intéral France S.A.

Président de SAS:

- San Carlo Food Group Europe S.A.S.
- Flodor S.A.S.
- Flodor Finance S.A.S.
- Soprex S.A.S.

Monsieur Joseph AZIZ est titulaire des mandats suivantes :

Directeur général et administrateur :

- Biscuits Gardeil S.A.

Administrateur:

- Painsol S.A.
- Biscuits Babin

Salarié:

- Biscuits Gardeil S.A.

Représentant permanent :

- S.C.I. Jinquie

Monsieur Antonio ORNAGHI est titulaire des mandats suivants :

Administrateur:

- Biscuits Gardeil S.A.
- Painsol S.A.
- Biscuits Babin S.A.
- Intéral France S.A.

Liquidateur:

- Général Snack Diffusion S.A.R.L. en liquidation
- San Carlo France S.A.R.L. en liquidation
- Unichips France SAS en liquidation
- Sci Marcquoise en liquidation
- Intéral Europe SAS en liquidation

Monsieur Alberto COZZI est titulaire des mandats suivants :

Administrateur:

- Biscuits Gardeil S.A.
- Intéral France S.A.

Annexe 3 Tableau des dettes et créances avec les autres sociétés du groupe Unichips

GARDEIL	CLIENTS	FOURNISSEURS	COMPTES COURANTS	FINANCEMENT	total
31/12/2011	CLIENIS	FOURNISSEURS	COURANTS	FINANCEMENT	totai
UNICHIPS FINANZIARIA				-1.320.507,19	-1.320.507,19
UNICHIPS ITALIA		-230.000,00		-5.786,53	224.213,47
UNICHIPS BV				9.888.923,42	9.888.923,42
SAN CARLO G.A.				216.996,46	216.996,46
S.C. EUROPE	121.713,12			3.207.268,83	3.328.982,05
INT. FRANCE				-401.503,30	-401.503,30
FLODOR SA	100.759,65			-522.773,15	-422.013,50
S.C. FOOD GROUP EU				-2.382.743,72	-2.382.743,72
S.C. SNACKS				-73.416,60	73.416,60
SOPREX	111.189,93	-20,05		-242.276,86	-131.106,98
PAINSOL	61.843,31			524.461,13	586.304,44
BABIN	18.204,32	-13.879,09		903.057,56	907382.79
	413.710,33	-243.899,14		9.791.700,05	9.961.511,24

Annexe 4

BISCUITS GARDEIL

Société anonyme au capital de 732.045 Euros Siège social : ZA du Pré de la Dame Jeanne - 60128 PLAILLY 026 620 013 RCS COMPIEGNE (la « **Société** »)

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société Biscuits GARDEIL

Article L. 225-37 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

Chers Actionnaires

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il m'appartient de vous rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil d'administration :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération et autres avantages perçus par les dirigeants sociaux; et
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport, établi par le Président du Conseil d'administration, a été soumis pour avis à la direction générale de la Société, puis a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 mars 2012.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernement d'entreprise

La loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 instaure une distinction selon que la Société se réfère ou non volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

Notre Société au titre de l'exercice 2011 ne se conformant pas à l'intégralité des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 pour les raisons évoquées cidessous, a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 7ème alinéa du Code de Commerce, de déclarer qu'elle ne se référait pas à un tel code.

En effet, la Société qui ne compte notamment que 20 salariés ne dispose ni des effectifs ni de l'organisation de la plupart des sociétés cotées en bourse.

Par ailleurs, la structure restreinte des équipes facilite la communication, le travail en commun et par suite, l'efficacité des mesures de contrôle interne.

Enfin, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations de la Société. La souplesse de la structure permet ainsi à chaque administrateur d'obtenir aisément toute information qui lui paraitrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission – notamment celle de

contrôle – et de prendre en contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et/ou cadres dirigeants de la Société.

Cependant et pour le futur, la Société étudie la possibilité de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext.

1.2 Conseil d'administration

Il est rappelé que la Société est une société anonyme à conseil d'administration et que le mode d'administration et de direction de la Société retenu repose sur la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

A ce titre, il est rappelé que les fonctions de Président du Conseil d'administration sont exercées par Monsieur Alberto Vitaloni alors que celles de Directeur Général sont occupées par Monsieur Joseph Aziz.

• <u>Composition du Conseil d'administration</u>

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion qui sont nommées sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de membre du Conseil d'administration est fixée à 85 ans par les statuts de la Société.

La Société a complété l'effectif de son Conseil d'administration lors de sa dernière assemblée générale afin d'améliorer la bonne gouvernance d'entreprise, ainsi depuis le 20 avril 2011, le Conseil d'administration de la Société est composé des quatre membres suivants :

- Monsieur Alberto Vitaloni, Président du Conseil d'administration et administrateur ;
- Monsieur Joseph Aziz, Directeur Général et administrateur ;
- Monsieur Antonio Ornaghi, administrateur ;
- Monsieur Alberto Cozzi, administrateur.

La liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est incluse dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 15 des statuts, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la Société.

Par ailleurs, aucun membre du Conseil n'est actuellement élu parmi les salariés.

Fonctionnement et rôle du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les dispositions légales et règlementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration et par les statuts de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers, et aussi souvent que l'activité de l'entreprise le nécessite. Il est convoqué par son Président ou, en son absence, par l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

Toutefois, si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un groupe d'administrateurs peut, à condition de représenter au moins le tiers des membres en fonction, demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Cette demande peut également être formulée par le Directeur Général.

Aucune demande n'a été formulée en ce sens par un administrateur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil et veille à ce que ses membres et les représentants du personnel soient en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent de toutes informations et documents nécessaire à son accomplissement.

Conformément aux statuts de la Société, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Un procès verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant.

• Compétence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société. Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos.

Statut et rôle du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration est élu par le Conseil d'administration parmi ses membres pour une durée qui ne saurait excéder son mandat d'administrateur et est librement rééligible.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 85 ans par les statuts de la Société.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration vis-à-vis des tiers et de la Société. Il convoque les administrateurs aux réunions du Conseil et organise les travaux dudit Conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

En outre, le Président du Conseil veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure notamment que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

• Réunions du Conseil d'administration durant l'exercice clos le 31 décembre 2011

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni deux fois.

L'ordre du jour et les dates de ces réunions du Conseil ont été les suivants :

- Réunion du 15 mars 2011 : Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- <u>Réunion du 18 août 2011</u>: Examen et arrêté de la situation intermédiaire des comptes au 30 juin 2011.

Les convocations sont faites par écrit dans un délai raisonnable et la programmation des dates du Conseil d'administration est faite suffisamment tôt pour assurer une bonne et complète information des administrateurs ; étant précisé que ces derniers disposent du droit de se faire communiquer toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

A cet égard, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement, pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions.

De même, chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les éléments qu'il désire recevoir.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à chacune des réunions du Conseil s'étant tenue durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et ont bénéficié le cas échéant, des mêmes informations que les administrateurs.

De même, les commissaires aux comptes ont été convoqués à chacune des réunions du Conseil d'administration portant sur l'examen des comptes de la Société.

• Existence de comités

Compte tenu de la taille de la Société, le Conseil d'administration n'a pas installé de comités spécifiques en son sein.

En application de l'article L. 823-20 du Code de Commerce tel que modifié par l'article 14 de l'Ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008, il est précisé qu'il n'a pas été mis en place de comité d'audit spécifique, il sera procédé en temps nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions légales.

<u>Existence d'un règlement intérieur</u>

A l'heure actuelle, le fonctionnement du Conseil d'administration n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille de l'entreprise et de la composition du Conseil.

• <u>Déontologie et règles d'indépendance applicables aux administrateurs</u>

Le Conseil d'administration, instance collégiale, a l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

En outre, conformément aux dispositions des statuts de la Société, chacun des administrateurs est tenu d'un devoir de confidentialité concernant toutes informations présentant un caractère confidentiel et dont il serait amené à obtenir communication dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Enfin, les administrateurs de la Société veillent à exercer leurs fonctions dans le respect des principes de (i) loyauté et bonne foi, de (ii) professionnalisme et implication et (iii) d'indépendance.

2 <u>LE DIRECTEUR GENERAL</u>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 18-II des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues par la loi, à savoir soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions et leur exercice par une autre personne physique.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général de la Société à la date du présent rapport est Monsieur Joseph Aziz. Il exerce son mandat à titre gracieux.

• Statut du Directeur Général

Le Directeur Général de la Société est nommé, sans limitation de durée, par le Conseil d'administration qui fixe également sa rémunération et qui peut le révoquer à tout moment.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général est fixée à 85 ans par les statuts de la Société.

A l'heure actuelle, il n'a été procédé à la nomination d'aucun Directeur Général Délégué au sein de la Société.

Pouvoirs du Directeur Général et limitations

Conformément à la décision du Conseil d'administration de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, la direction générale et l'administration de la Société est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du 15 novembre 2002 et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Directeur Général ne peut, sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la Société ;
- prendre ou céder des participations dans toutes entités juridiques quel qu'en soit le montant ;
- acquérir ou céder des éléments d'actif immobilier ;
- souscrire des engagements financiers quel qu'en soit le montant ;
- déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions.

3 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires de la Société participent aux assemblées générales selon les modalités prévues aux articles 21 à 28 des statuts de la Société dont un résumé des principales dispositions figure ci-dessous, et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par les lois et règlements. Elles sont en principe convoquées par le Conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir l'une des trois formules suivantes :

- soit se faire représenter dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet.

4 PRINCIPES APPLICABLES A LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION ET DES AUTRES AVANTAGES PERÇUS PAR LES DIRIGEANTS SOCIAUX

• Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Si les administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence en rémunération de leur mandat aucun jeton de présence n'a été attribué à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

• Rémunération versée aux dirigeants sociaux

Il n'y a pas de procédure particulière mise en place pour déterminer la rémunération des dirigeants sociaux, qui ne perçoivent aucun jeton de présence ni rémunération au titre de leur mandat social. Monsieur Joseph Aziz ne perçoit une rémunération qu'au titre de son contrat de travail avec la Société, dont le détail figure plus précisément dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 complété des recommandations d'octobre 2008 contient des dispositions relatives au non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social, il en est de même pour le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de Middlenext. Au titre de ces recommandations, il est préconisé soit de mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social pour les mandats confiés après le 6 octobre 2008, soit d'apprécier l'opportunité ou non d'autoriser ce cumul. La nomination de Monsieur Joseph Aziz en qualité d'administrateur étant antérieure à la publication desdites recommandations relatives au cumul ou non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social, une analyse de la mise en conformité avec ces recommandations en cas d'adoption de l'un ou l'autre de ces codes de gouvernement d'entreprise sera débattue lors du prochain renouvellement des fonctions de Monsieur Joseph Aziz.

5 <u>LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE</u>

5.1 Objectifs et périmètre de la Société assignés au contrôle interne

• Définition

La Société définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'administration, et l'ensemble du personnel de la Société permettant de (i) contrôler et d'accroître l'efficacité, la conformité et la régularité des opérations de la Société, de (iii) prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société , de (iii) protéger le patrimoine de la Société, et de (iv) contrôler la fiabilité des informations financières, comptables et de gestion communiquées aux organes sociaux.

Elle s'inspire directement des procédures et processus mis en place par son actionnaire principal dans ses filiales.

Ainsi, les procédures de contrôle interne mises en place par la Société répondent aux objectifs suivants, reconnus par les organismes professionnels :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières et de gestion, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier.

Par ailleurs, le contrôle interne a également pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité la situation de la Société.

• Limites du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne en place aujourd'hui au sein de la Société ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités de la Société ou les risques d'erreur soient entièrement éliminés.

• Périmètre du contrôle interne

La Société n'ayant pas de filiale, les procédures de contrôle interne qu'elle définit n'ont vocation à s'appliquer qu'à elle. En regard de la taille de l'entreprise, il n'a pas été mis en œuvre une analyse de la cartographie des risques et des conséquences éventuelles pouvant en résulter.

5.2 Organisation du contrôle interne

• Recensement des risques

La Société, assistée du Groupe, identifie et analyse régulièrement les principaux risques susceptibles d'affecter son activité et la réalisation de ses objectifs opérationnels, financiers et de conformité aux lois et règlements en vigueur.

• Les acteurs du contrôle interne

En plus de l'ensemble des salariés de la Société, les acteurs ou structures suivants sont particulièrement impliqués dans les activités de contrôle interne de la Société :

Au niveau de la Société:

- Le Conseil d'administration : dans le cadre de ses responsabilités précédemment décrites, le Conseil d'administration contribue par la compétence, l'implication et la responsabilité de ses membres à l'efficacité du contrôle interne ;
- Le Directeur Général dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- les services administratifs de la Société qui assurent au quotidien la mise en œuvre des procédures de contrôle interne définies et appliquées en collaboration avec les services administratifs, comptables et financiers de l'actionnaire principal;
- Le Service Assurance Qualité de la Société qui assure le contrôle de la qualité des approvisionnements et de la production de la Société ;
- les salariés de l'ensemble des départements de la Société contribuent également à la mise en œuvre du contrôle interne par leur sensibilisation à la nécessité d'identifier et de révéler aux différents responsables du contrôle interne les différents risques ou dysfonctionnement qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions.

5.3 Procédures de contrôle interne

En l'absence de procédures écrites complètes, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société découlent des règles en usage depuis plusieurs années.

Toutefois, la Société a pris conscience de la nécessité de renforcer l'organisation du contrôle interne, de formaliser par écrit le plus exhaustivement possible l'application de certaines procédures et de rédiger de nouvelles procédures. Ces efforts ont été initiés il y a quelques années et la Société poursuit ses efforts en ce sens.

La Société a, d'ores et déjà formalisé les procédures suivantes :

- 1. L'établissement des budgets prévisionnels.
- 2. La procédure des achats, approvisionnement et contrôle à réception des matières premières et emballages.
- 3. La procédure de gestion des ressources humaines et de gestion administrative du personnel.
- 4. La procédure d'établissement des plans de charges hebdomadaire et d'organisation de la production et des services annexes, dont les reporting hebdomadaire et mensuel.
- 5. Les procédures de contrôle spécifiques à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- 6. La procédure de la gestion comptable des paiements clients et fournisseurs.

5.4 Supervision des procédures de contrôle interne

La supervision du système de contrôle est de la responsabilité conjointe des différents acteurs du contrôle interne pour les tâches qui leur sont respectivement assignées.

Elle est assurée principalement par le Directeur Général.

Sur la base des revues internes mises en œuvre, il est procédé aux améliorations et aux ajustements nécessaires afin de doter la Société d'un système de contrôle interne adapté à sa situation et à l'évolution de son activité.

Le 26 mars 2012

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ALBERTO VITALONI



REGEC - 71, avenue Victor HUGO 75116 PARIS



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

SA BISCUITS GARDEIL Z.A. du Pré de la Dame Jeanne

60128 - PLAILLY



REGEC - 71, avenue Victor HUGO 75116 PARIS



BISCUITS GARDEIL SA au Capital de 732 045 Euros ZA du pré de la Dame Jeanne

60128 PLAILLY

RCS COMPIEGNE 026 620 013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Biscuits Gardeil, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 27 mars 2012 Les Commissaires aux Comptes

CREATIS AUDIT (REGEC SAS)

AFIGEC SARL

André-Paul BAHUON

Christian BORDAS

BISCUITS GARDEIL SA

Société Anonyme au capital de 732.045 € Siège Social : Z.A. du Pré de la Dame Jeanne 60128 PLAILLY 026 620 013 RCS COMPIEGNE

COMMUNIQUE

Plailly, le 26 mars 2012

TABLEAU DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2011

Etabli en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF

Les honoraires hors taxes de chacun des contrôleurs légaux de la société Biscuits Gardeil et de leur réseau au titre de l'audit des comptes annuels clos le 31 décembre 2011 sont les suivants:

Mission	REGEC	AFIGEC
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	32 500	21 500
Missions accessoires	0	0
TOTAL	32 500	21 500